

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de **juillet** de l'an **2023**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
Mme Christiane Bonneau, conseillère  
M. Adrien Beaudoin, conseiller  
Mme Martine Lanctôt, conseillère

**Absences :** M. Enzo Marceau, conseiller  
M. Joël Nadeau, conseiller

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 03 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-07-146

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé Adrien Beaudoin  
Appuyé par Christiane Bonneau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
  - 3.1. Adoption des comptes à payer – Juin 2023
  - 3.2. Journal de facturation – Juin 2023
  - 3.3. Motion de félicitations à tous les récipiendaires de méritas de l'École secondaire l'Escale
  - 3.4. Centre d'action bénévoles des Sources – Opération coup de cœur 2023
  - 3.5. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscriptions
  - 3.6. Demande d'entretien paysager à l'école Christ-Roi
  - 3.7. Place aux jeunes des Sources 2023-2024 – Demande de contribution financière
- 4. LÉGISLATION- AUCUN SUJET**
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**
- 6. TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 6.1. Autorisation de paiement à Excavation Lyndon Bett's pour les travaux de rechargement dans le rang 16
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 8.1. Liste des permis émis du mois de juin 2023
- 8.2. Acquisition du lot 6 078 888 à l'entrée du village de Saint-Georges-de-Windsor
- 8.3. Nomination d'un membre sur le Comité consultatif d'urbanisme
- 8.4. Motion de remerciements à Mme Marie-Ève Bisson pour son implication au Comité consultatif d'urbanisme
- 8.5. Collaboration au projet éolien de la MRC des Sources
- 8.6. Établissement de partenariats dans le cadre de projets de développement éolien
- 8.7. Demande d'un permis assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 93, chemin Pinard, lot 6 078 369
- 8.8. Demande d'un permis assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 164, rue Miquelon, lot 6 078 173
- 8.9. Demande d'un permis assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 286, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> rang, lot 6 078 382
- 8.10. Logements abordables

**9. LOISIRS ET CULTURE**

- 9.1. Table des aînés des Sources – Demande d'appui financier pour le calendrier 2024
- 9.2. Motion de remerciements à M. Jean-Pierre Harel, M. Benoit Bourassa, au festival Masqu'Alors ainsi qu'à Horta Van Hoye pour la conservation d'une œuvre d'art dans le Camillois

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

**11. CORRESPONDANCE**

- 11.1. Copie de la correspondance (*Information*)

**12. VARIA**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2023-07-147

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2023-07-148

**3.1 Adoption des comptes à payer – Juin 2023**

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 28 mai au 30 juin 2023 au montant de cent vingt-quatre mille cent soixante-douze dollars et cinquante-six sous (124 172,56 \$).

**ADOPTÉE**

### **3.2 Journal de facturation – Juin 2023**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de juin 2023.

2023-07-149

### **3.3 Motion de félicitations à tous les récipiendaires de méritas de l'École secondaire l'Escale**

**CONSIDÉRANT QUE** l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources tient un gala méritas afin de souligner les efforts et la persévérance de nos élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent transmettre leurs félicitations aux récipiendaires résidants de la Municipalité du canton de Saint-Camille par voie de résolution;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le conseil félicite Coralie Charland pour le « Prix performance 3<sup>e</sup> secondaire » décerné lors du Gala méritas du 8 juin dernier.

**QUE** le conseil félicite Lily Andrieux Guyon pour le « Prix performance 5<sup>e</sup> secondaire » et le « Prix Arts et culture » décernés lors du Gala méritas du 8 juin dernier.

**QUE** le conseil félicite Magalie Bellerose pour le « Prix performance 2<sup>e</sup> secondaire » décerné lors du Gala méritas du 8 juin dernier.

**QUE** le conseil félicite Manuel Proulx pour le « Prix performance 1<sup>er</sup> secondaire » décerné lors du Gala méritas du 8 juin dernier.

**QUE** la direction générale transmette une copie de cette résolution à chacun des récipiendaires.

**ADOPTÉE**

2023-07-150

### **3.4 Centre d'action bénévole des Sources – Opération coup de cœur 2023**

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise le Centre d'action bénévole des Sources à tenir leur activité de financement au profit du service

d'aide alimentaire, au coin des rues Miquelon et Desrivières, le vendredi 13 octobre 2023, de 6 h 30 à 9 h.

**ADOPTÉE**

2023-07-151

**3.5 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscriptions**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 28 au 30 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ce congrès est offert aux élus.es municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs formations sont offertes pour les élus.es lors de ce congrès;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyé par Pierre Bellerose*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil autorise l'inscription de M. Philippe Pagé et M. Joël Nadeau au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera du 28 au 30 septembre 2023, à Québec.

**QUE** la direction générale soit autorisée à procéder à l'inscription des deux élus.

**QUE** les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés sous la présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

2023-07-152

**3.6 Demande d'entretien paysager à l'école Christ-Roi**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de l'école Christ-Roi pour que l'entretien des plates-bandes et du gazon de l'école soit fait par les employés responsables de l'entretien paysager de la Municipalité du canton de Saint-Camille durant l'été 2023;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte que les employés responsables de l'entretien paysager fassent l'entretien des plates-bandes et du gazon de l'école Christ-Roi de Saint-Camille pour l'été 2023.

**QUE** l'école Christ-Roi rembourse à la Municipalité les frais reliés au salaire des employés responsables de l'entretien paysager pour l'année 2023, à savoir, le salaire horaire plus les déductions à la source.

**ADOPTÉE**

2023-07-153

**3.7 Place aux jeunes des Sources – Demande de contribution financière 2023-2024**

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat reçue de Place aux jeunes des Sources au montant de cinq cents dollars (500 \$) pour l'année 2023 – 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux jeunes des Sources est un programme d'activités d'attraction, d'accueil et de rétention visant les jeunes professionnels de 18 – 35 ans désirant s'établir sur le territoire de la MRC des Sources;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille contribue au programme de Place aux jeunes des Sources de l'année 2023 – 2024 pour un montant de cinq cents dollars (500 \$).

**ADOPTÉE**

**4**     **LÉGISLATION – AUCUN SUJET**

**5**     **SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**

**6**     **TRANSPORT ET VOIRIE**

2023-07-154

**6.1**   **Autorisation de paiement à Excavation Lyndon Bett's pour les travaux de rechargement dans le rang 16**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi de travaux d'achat de matériaux granulaires et de travaux de rechargement sur certains chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat a été donné et exécuté pour le rang 16;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prévus dans la planification de la TECQ 2019-2023;

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la directrice générale soit autorisée à payer les travaux de rechargement pour le rang 16 à l'entreprise Excavation Lyndon Bett's.

**QUE** le montant des travaux soit de quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-cinq sous (47 581,55 \$), taxes incluses.

**QUE** la directrice générale certifie avoir les crédits disponibles pour acquitter cette facture

**ADOPTÉE**

**7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de juin 2023**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des permis délivrés en juin 2023.

2023-07-155

**8.2 Acquisition du lot 6 078 888 à l'entrée du village de Saint-Georges-de-Windsor**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du lot 6 078 888 a approché la Municipalité pour qu'elle acquière ce lot;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est à l'entrée de Saint-Camille du côté de Saint-Georges-de-Windsor et qu'éventuellement, un panneau d'entrée de village pourrait y être aménagé;

**CONSIDÉRANT QUE** cette vente est au coût d'un dollar (1 \$);

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la Municipalité accepte d'acquérir le lot 6 078 888 au coût d'un dollar (1 \$) et que celle-ci soit responsable des frais en lien avec cette transaction.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, le maire, M. Philippe Pagé ou la mairesse suppléante, Mme Martine Lanctôt, soient autoriser à signer tous documents en lien avec cette transaction.

**ADOPTÉE**

2023-07-156

**8.3 Nomination d'un membre sur le comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste est présentement vacant sur le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé par un appel de candidatures et que nous avons reçu cinq (5) candidatures;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection a été créé et que ce comité s'est doté de critères de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande que Mme Lise Chartier soit nommée sur le Comité consultatif d'urbanisme;

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** le conseil municipal nomme Mme Lise Chartier sur le comité consultatif d'urbanisme.

**QUE** le mandat de Mme Chartier soit de deux ans, tel que prévu dans le Règlement 2023-04 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

**QUE** le conseil municipal lui souhaite la bienvenue et un excellent mandat durant les deux (2) prochaines années.

**ADOPTÉE**

2023-07-157

**8.4 Motion de remerciements à Mme Marie-Ève Bisson pour son implication au Comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Bisson a fait partie du comité consultatif d'urbanisme durant quelques années et qu'elle a quitté ses fonctions pour relever de nouveaux défis personnels;

**CONSIDÉRANT QUE** son implication a été un apport au Comité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite transmettre ses remerciements par voie de résolution;

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** le conseil municipal transmettre ses remerciements à Mme Marie-Ève Bisson pour son implication sur le comité consultatif d'urbanisme.

**QUE** le conseil municipal lui souhaite bon succès dans ses prochains défis.

**ADOPTÉE**

2023-07-158

**8.5 Collaboration au projet éolien avec la MRC des Sources**

**CONSIDÉRANT** le projet de production d'énergie éolienne présentement en développement à la MRC des Sources;

**CONSIDÉRANT** le mandat d'accompagnement stratégique, technique et juridique accordé par la MRC des Sources à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en vue de la mise en place de l'environnement structurel, procédural et technique propice à sa participation à des projets de production d'énergie éolienne;

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la MRC des Sources du 15 juin dernier à manifester par résolution, à notre séance ordinaire de juillet 2023, notre désir de prendre part à ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** des projets d'envergure tels que la production d'énergie éolienne sur notre territoire devraient se faire en considération préalable de leur pertinence, de leur nécessité et de leur acceptabilité sociale;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune information n'a été fournie par la FQM afin de juger de la pertinence ou de la faisabilité de ce projet;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de l'absence d'une telle information, aucune consultation n'a pu être réalisée auprès de notre population concernant ce projet;

**CONSIDÉRANT** la précipitation et le manque de transparence qui caractérisent ce projet ne cadrent pas avec la vision de l'Agenda 21, lequel énonce comme condition de succès de sa mise en œuvre cinq composantes au sein desquelles figurent au premier chef la gouvernance partagée, la participation active et la transversalité, principes où les citoyens occupent un rôle central;

**CONSIDÉRANT** tous les points mentionnés ci-dessus;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin***

***Appuyé par Pierre Bellerose***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille informe la MRC des Sources qu'elle décline son offre de se joindre au projet de production d'énergie éolienne.

**ADOPTÉE**

**8.6 Établissement de partenariats dans le cadre de projets de développement éolien**

Considérant que la Municipalité confirme qu'elle n'a pas d'intérêt à poursuivre les discussions en lien avec le projet éolien, ce point est retiré de l'ordre du jour.

2023-07-159

**8.7 Demande d'un permis assujetti au Plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA) pour l'immeuble situé au 93, chemin Pinard, lot 6 078 369**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis, datée du 23 mai 2023, pour la construction d'un bâtiment principal situé sur le lot 6 078 369, au 93, chemin Pinard, a été soumise au Service d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de construction est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de construction est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** la construction respecte l'esprit et les critères du PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de construction est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de construction;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***



**QUE** le conseil municipal autorise la délivrance de ce permis par le Service d'urbanisme de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

2023-07-160

**8.8 Demande d'un permis assujetti au Plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA) pour l'immeuble situé au 164, rue Miquelon, lot 6 078 173**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis, datée du 5 juin 2023, pour la rénovation d'un bâtiment principal situé sur le lot 6 078 173, au 164, rue Miquelon a été soumise au Service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de construction est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de construction est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** la rénovation respecte l'esprit et les critères du PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de rénovation est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de rénovation;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Christiane Bonneau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil municipal autorise la délivrance de ce permis par le Service d'urbanisme de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

2023-07-161

**8.9 Demande d'un permis assujetti au Plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA) pour l'immeuble situé au 286, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> rang, lot 6 078 382**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis, datée du 1<sup>er</sup> juin 2023, pour la construction d'un bâtiment complémentaire situé sur le lot 6 078 382, au 286, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang a été soumise au Service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de construction est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de construction est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** la construction respecte l'esprit et les critères du PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de construction est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de construction;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil municipal autorise la délivrance de ce permis par le Service d'urbanisme de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

2023-07-162

**8.10 Logements abordables**

**CONSIDÉRANT** la hausse marquée du coût des terres agricoles (+75% en 5 ans en Estrie) et de l'immobilier vécue depuis quelques années à Saint-Camille et dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contexte inquiétant fragilise particulièrement la relève agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du canton de Saint-Camille a adopté en 2022 un Plan de développement d'une communauté nourricière;

**CONSIDÉRANT QUE** cette planification relevait l'importance accordée par la population et les acteurs locaux à une agriculture de proximité et une plus grande autonomie alimentaire locale;

**CONSIDÉRANT** la mobilisation d'acteurs locaux pour offrir, en périphérie de la centralité villageoise, un accès à des parcelles agricoles en location à long terme (motel agricole) de même qu'à des équipements de conditionnement, de transformation et d'entreposage pour des productions fruitières et maraîchères;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre vise à favoriser le démarrage d'entreprises agricoles et se prémunir contre l'emballement du marché;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à du logement est essentiel au succès de ce nouveau modèle agricole;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de logements pour les entrepreneurs et travailleurs agricoles pourrait dynamiser la centralité villageoise et soutenir les activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite agrandir son périmètre urbain pour développer un nouveau secteur résidentiel et soutenir les besoins locaux en matière de logements;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a acquis le lot 6 078 146 et que celui-ci est en demande d'exclusion de la zone agricole;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**DE** favoriser l'aménagement de logements abordables dans le cadre de la réalisation d'un nouveau secteur résidentiel sur le lot 6 078 146 acquis par la Municipalité;

**D'**annoncer l'intention de la municipalité d'affecter une parcelle de ce terrain à l'implantation de logements abordables pour les travailleurs agricoles, sous réserve des conditions qui seront établies par le conseil au moment opportun, notamment quant au délai de réalisation d'un tel projet;

**D'**appuyer l'organisme Habitations Canopée et le Centre d'innovation sociale en agriculture dans leurs projets visant à documenter le besoin en matière de logements abordables pour les entrepreneurs et travailleurs agricoles et concevoir un projet de logements abordables à Saint-Camille, étant entendu tout projet présenté par ces organismes ou par tout autre organisme devra être conforme à la réglementation applicable et approuvé par le conseil.

**ADOPTÉE**

## **9** **LOISIRS ET CULTURE**

**2022-07-163**

### **9.1** **Table des aînés des Sources calendrier 2024 – Demande d'appui financier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille est une Municipalité amie des aînés (MADA);

*Il est proposé par Martine Lanctôt*

*Appuyé par Christiane Bonneau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à cette édition du calendrier 2024 du répertoire des activités et services offerts aux personnes âgées de la MRC des Sources pour un montant de cent quarante dollars (140 \$).

**ADOPTÉE**

**2023-07-164**

### **9.2** **Motion de remerciements à M. Jean-Pierre Harel, M. Benoit Bourassa, au festival Masqu'Alors ainsi qu'à Horta Van Hoye pour la conservation d'une œuvre d'art dans le Camillois**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du festival Masqu'Alors 2023, une œuvre d'art a été installée dans le Camillois;

**CONSIDÉRANT QUE** l'œuvre est magnifique et qu'elle représente bien la communauté de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QU'**un groupe de citoyens et citoyennes ont demandé à la Municipalité la possibilité de conserver cette œuvre d'art;

**CONSIDÉRANT QUE** l'artiste, Mme Horta Van Hoye, a accepté de laisser son œuvre d'art dans le Camillois jusqu'au mois de septembre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite conserver cette œuvre d'art dans le Camillois et salue la mobilisation citoyenne à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration municipale a fait les démarches nécessaires auprès des assurances de la Municipalité et que les assurances ne voient pas de problème à ce que cette œuvre d'art soit conservée dans le Camillois

*Il est proposé par Christiane*

*Appuyé par Adrien*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil municipal remercie M. Jean-Pierre harel, M. Benoit Bourassa ainsi que le festival Masqu'Alors de s'être mobilisé pour conserver cette œuvre d'art.

**QUE** le conseil municipal remercie l'artiste, Mme Horta Van Hoyer, d'accepter de laisser son œuvre d'art dans le Camillois.

**ADOPTÉE**

**10     DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**11     CORRESPONDANCE**

**11.1    Copie de la correspondance**

La direction générale et greffière-trésorière remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

**12     VARIA**

2023-07-165

**13     LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 29.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
Maire

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Philippe Pagé

Maire

